

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA RICAMARIE

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la Commune de LA RICAMARIE (extension du site de l'ISDI) du mardi 01 septembre 2026 à partir de 9 heures au jeudi 01 octobre jusqu'à 16 heures inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE (Direction du Développement Territorial, Service Planification).

A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole.

Monsieur Denis BRUNETON a été désigné Commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal Administratif de LYON.

L'Hôtel de ville de LA RICAMARIE est désigné siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du mardi 01 septembre 2026 à partir de 9h au jeudi 01 octobre 2026 jusqu'à 16h inclus :

- à l'Hôtel de Ville de LA RICAMARIE, PLACE MICHEL RONDET,
 - du lundi au jeudi de 8 heures 15 à 17 heures,
 - les vendredis de 8 heures 15 à 15 heures 45.
- au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 AVENUE GRUNER 42000 SAINT-ETIENNE,
 - du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures,
 - les vendredis de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire enquêteur à l'Hôtel de ville de LA RICAMARIE
- lors des permanences du Commissaire enquêteur à l'Hôtel de ville.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire enquêteur au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- sur le site internet de de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de : Monsieur Le Commissaire enquêteur, Enquête publique de la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de La Ricamarie, Hôtel de ville, Place Michel Rondet, 42150 LA RICAMARIE.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>, et accessible depuis un poste informatique à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire enquêteur sera présent à l'Hôtel de ville de LA RICAMARIE pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 02 septembre 2026 de 14 heures à 17 heures,
- le lundi 07 septembre 2026 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 09 septembre 2026 de 14 heures à 17 heures,

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions à la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur au Préfet de la Loire et au Maire de LA RICAMARIE pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/la-metropole/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à l'Hôtel de ville de LA RICAMARIE, ainsi qu'au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps.